

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-91 du 2 mai 2011 portant nomination d'experts auprès de la commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique

NOR : ETSM1130310S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2011-31 du 22 février 2011 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants susvisés, à titre complémentaire pour l'année 2011 :

Mme BEAU-SALINAS (Frédérique).
Mme BRUEL (Méridi).
Mme CALLOT (Delphine).
Mme CHAUVELOT-MOACHON (Laurence).
Mme DURRIEU (Geneviève).
Mme FAVRE (Géraldine).
Mme GERMAIN (Marie-Laure).
Mme HEIL (Marie).
Mme HESSAINE (Sadika).
Mme JOUANJUS (Emilie).
Mme LE BELLER (Christine).
Mme MOLTENIS (Mélanie).
Mme MULLER (Charlotte).
Mme SANDOZ (Marianne).
Mme THEOPHILE (Hélène).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 2 mai 2011.

Pour le directeur général
et par délégation :
L'adjointe au directeur général,
F. BARTOLI